

ACANTHE DEVELOPPEMENT
Société Européenne au capital de 19 991 141 euros
Siège social : 2 rue de Bassano
75116 - PARIS
735 620 205 RCS PARIS
SIRET : 735 620 205 00121

**RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE DU 5 JANVIER 2018**

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège social de la Société, conformément aux dispositions légales et statutaires, à l'effet de délibérer sur les points suivants inscrits à l'ordre du jour :

- Distribution exceptionnelle prélevée sur les postes « report à nouveau », « autres réserves » et « prime d'émission »,
- Pouvoirs en vue des formalités.

Tous les documents sociaux, comptes, rapport ou autres documents et renseignements se rapportant à l'ordre du jour susvisé vous ont été communiqués ou ont été mis à votre disposition, dans les conditions et les délais prévus par les dispositions légales, réglementaires et statutaires y afférentes.

1) Distribution exceptionnelle prélevée sur les postes « report à nouveau », « autres réserves » et « prime d'émission »

Nous vous rappelons que la Société a procédé à la distribution d'une somme de 58 850 104,00 euros conformément à la troisième résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire du 15 juin 2017 et vous précisons que la Société dispose encore de sommes disponibles placées en réserves et prime d'émission.

Nous vous proposons alors de mettre en distribution la somme de 44 137 578 euros, soit 0,30 euro pour chacune des 147 125 260 actions composant le capital social à prélever d'une part, sur les réserves disponibles de la Société, à savoir les postes de réserves « report à nouveau » à concurrence de 7 153,20 euros et « autres réserves » à concurrence de 32 717 804,98 euros et d'autre part, sur le poste « prime d'émission » à concurrence de 11 412 619,82 euros, tels qu'approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire du 15 juin 2017.

Il est précisé qu'au cas où, lors de la mise en paiement de cette distribution exceptionnelle, la Société détiendrait certaines de ses propres actions, les sommes non versées à raison de ces actions seraient affectées au report à nouveau.

En conséquence, il vous sera proposé de déléguer tous pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à la mise en exécution de la distribution exceptionnelle prélevée sur les postes « report à nouveau », « autres réserves » et « prime d'émission », d'en assurer la mise en paiement dans les meilleurs délais et, de manière plus générale, de faire tout ce qui sera nécessaire en vue de la réalisation définitive de cette opération.

2) Pouvoirs en vue des formalités

Il vous sera, par ailleurs, demandé de conférer tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal d'assemblée générale aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.

Nous espérons que ces propositions recevront votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions correspondantes.

Le Conseil d'Administration,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized loop on the left side and a horizontal line extending to the right, ending in a small arrowhead.